

Litige préavis propriétaire un mois ou trois mois?

Par valerie, le 05/07/2010 à 21:02

Bonjour,

Ma fille a donné un préavis de un mois à sa propriétaire car elle allait etre licenciée.Ce préavis courait de début mai a fin mai hors son licenciement à été effectif le 22 juin. La propriétaire nous dit qu'elle devais donner trois mois de préavis et que comme elle à reloué en juillet elle lui doit le mois de juin. que faire est-ce que c'est vrai? merci de votre réponse.

Par aliren27, le 06/07/2010 à 10:54

bonjour,

votre propriataire à raison. Il faut que la perte de l'emploi soit effective pour que le préavis réduit s'applique. Elle aurait du poser son préavis a partir du 23 juin. Vous devez hélas payer le mois de juin car le préavis est bien de 3 mois. Cordialement

Aline